

17 JAN. 2013

Contrôle DE LEGALITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012**

**OBJET :      CHEMIN DE LA DEPORTATION/LOUIS BLANC – CREATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE.**

Le jeudi 20 décembre 2012, à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal d'Alfortville, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 14 décembre 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie d'Alfortville, sous la présidence de Monsieur Luc CARVOUNAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. CARVOUNAS, M. TISSEYRE, Mme SANTIAGO, M. GERCHINOVITZ, Mme BERNICHI, M. FRANCESCHI, Mme TOUQUET, M. MAYET, Mme CHARPANTIER, M. ANANIAN, Mme KERKAERT, Mme VINGRIEF, Mme FADEIEFF, M. HAROUTUNIAN, M. GHNASSIA, Mme MENVOUTA, Mme COMBY, Mme AKACHIAN, M. DUFLOUX, M. SIMONIAN, M. COIRAULT, Mme DELABY, Mme ROUQUET, M. COQUET, M. CHIKOUCHE, Mme CAUVIN, M. BEDROSSIAN, Mme de RASILLY, M. BRUNEL, M. VITSE, M. MOUNEY.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ROUQUET	à	Mme ROUQUET
M. TUDELA	à	M. COQUET
Mme OUBOUMOUR	à	Mme FADEIEFF
M. MILISAVLJEVIC	à	M. COIRAULT
Mme CERCHIARI	à	M. DUFLOUX
M. PAMBOU	à	M. BEDROSSIAN
M. MIRAMOND	à	Mme CAUVIN

Vu et Certifié Exécutoire compte tenu  
de la Réception en Préfecture le : 27/01/2013  
de la Publication ou Notification le : 26/12/2012  
Alfortville le : 24/01/2013.  
Pour le Député-Maire et par délégation  
L'Adjoint :



*J Charpantier*

**EXCUSES :**

Mme ALOUT

**SECRETAIRE DE LA SEANCE :**    M. VITSE

**OBJET : CHEMIN DE LA DEPORTATION / LOUIS BLANC – CREATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE****LE CONSEIL MUNICIPAL,****Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
- le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 111-10, L 300-1 et R 111-47;
- le Plan Local d'urbanisme approuvé le 12 février 2009 et modifié en dernier lieu le 10 février 2011,

**Considérant :**

- la volonté de maîtrise des formes urbaines et de développement d'une mixité des fonctions et de l'habitat dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, sur le secteur «Chemin de la déportation – rue Louis Blanc » ;
- que la mise en œuvre de ces objectifs peut nécessiter, compte tenu de la nature des demandes d'autorisation d'urbanisme qui pourraient intervenir dans ce périmètre, de recourir au sursis à statuer pour les projets qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution de travaux publics et/ou la réalisation d'une opération d'aménagement ;
- ainsi l'intérêt de créer un périmètre d'études au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme sur le secteur dit «Chemin de la déportation – rue Louis Blanc» ;

Sur le rapport présenté par M. Richard ANANIAN, Adjoint au Maire, au nom de la commission Travaux – Environnement – Urbanisme,

**Après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE**

**Article1 :** *de considérer la mise à l'étude d'un projet de travaux publics et d'une opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'Urbanisme sur le périmètre dit Gare RER D « Chemin de la déportation – rue Louis Blanc ».*

**Article2 :** *de créer un périmètre d'études au sens de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme, dit « Chemin de la déportation – rue Louis blanc» tel que défini dans le plan annexé à la présente délibération et concernant les parcelles cadastrées suivantes :*

Parcelle	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
P101	6 Chemin de la Déportation aux victimes du nazisme 1939-1945	466	Privée
P102	5 Chemin de la Déportation aux victimes du nazisme 1939-1945	468	Privée
P103	4 Chemin de la Déportation aux victimes du nazisme 1939-1945	950	Copropriété
P104 (pour partie)	45 Rue Marcel Bourdarias	4708 (pour partie)	Régie Immobilière de la Ville de Paris

P105	43 rue Marcel Bourdarias	392	Privée
P107	80 Rue Louis Blanc	367	Privée
P108	2 Chemin de la Déportation aux victimes du nazisme 1939-1945	718	Privée
P109	82, Rue Louis Blanc	592	Privée

**Article 3 :** *de préciser que ce périmètre permettra notamment d'exercer au besoin un sursis à statuer sur les demandes d'urbanisme qui seraient de nature à compromettre la réalisation des projets de travaux publics et d'opérations d'aménagement à l'étude sur ce secteur*

**Article 4 :** *de confirmer qu'il sera procédé aux mesures de publicité prévues à l'article R111-47 du Code de l'Urbanisme*

**Article 5 :** *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ou à signer tous les documents appérents.*



*Le Sénateur-Maire,  
Luc Carvounas*

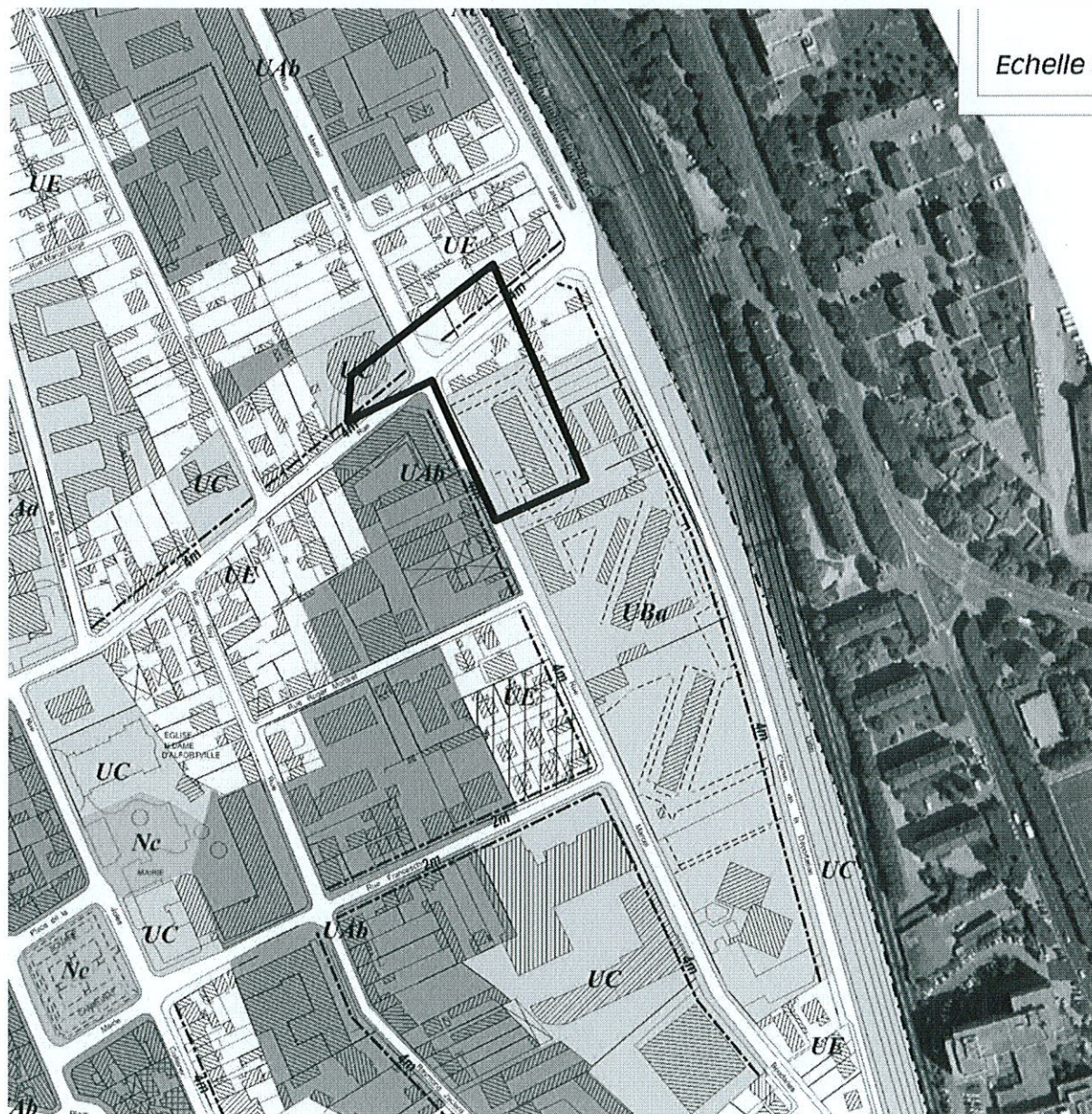
PREFECTURE DU VAL DE MARNE

17 JAN. 2013

Contrôle DE LEGALITE

Périmètre d'études au sens de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme,

dit périmètre « Chemin de la déportation – rue Louis Blanc »



PREFECTURE DU VAL DE SEINE

17 JAN. 2013

Contrôle DE L'URBANISME